



Demande de création d'une prime d'encadrement

Pour les Brigadiers-Chefs et Majors pénitentiaires de la filière « Encadrement »

LETTRE OUVERTE

Monsieur Gérald DARMANIN

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Ministère de la justice

13 Place Vendôme

75042 PARIS Cedex 01

Objet : Demande de création d'une prime d'encadrement pour les Brigadiers-Chefs et Majors pénitentiaires de la filière « Encadrement »

Monsieur le Ministre,

Le Syndicat National FO Justice souhaite attirer votre attention sur une mesure attendue par les personnels de la filière « encadrement », et pleinement justifiée par les responsabilités qu'ils exercent au sein de cette filière.

En effet, la réforme statutaire que notre organisation a négociée et obtenue, ayant permis le passage des personnels concernés en catégorie B, prévoyait que soit portée également la création d'une prime spécifique d'encadrement destinée aux Brigadiers-Chefs et aux Majors pénitentiaires. Cette évolution, essentielle pour reconnaître la technicité et le niveau d'implication exigés par ces postes, n'a à ce jour pas été concrétisée.

Or, ces personnels assurent quotidiennement des missions d'encadrement, de coordination et de gestion opérationnelle indispensables au bon fonctionnement de nos établissements. Leurs responsabilités croissantes, tant en matière de sécurité que d'organisation du travail, doivent être accompagnées d'une reconnaissance indemnitaire cohérente avec leur rôle.

Dans cette perspective, notre organisation syndicale avait déjà sollicité la mise en place d'une prime d'encadrement, pouvant notamment prendre la forme d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI). Cette modalité présente l'avantage d'être immédiatement lisible, adaptée à la fonction d'encadrement et contributive pour la retraite. Un arrêté NBI existe déjà au sein du ministère de la Justice, permettant ainsi d'envisager une évolution réglementaire réaliste et rapide.

La création de cette NBI, à hauteur de 30 points, soit 147€ brut mensuel, ou de toute mesure indemnitaire équivalente, constituerait un signal fort de reconnaissance envers des personnels engagés, ayant accompagné et incarné la modernisation de leur filière. Elle serait également en cohérence avec la dynamique de réforme initiée et avec les besoins opérationnels du service public pénitentiaire.

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'engager sans délai l'étude et la mise en œuvre de cette mesure attendue par l'ensemble des agents concernés.

Nous restons naturellement à votre disposition pour échanger sur ce dossier visant à faire aboutir cette avancée indispensable.

Veuillez agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire Général

Emmanuel BAUDIN

